

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE MINISTERE DE L'EDUCATION DE L'INDIANA

ET

L'ACADEMIE DE STRASBOURG

Préambule

L'académie de Strasbourg et le Department of Education d'Indiana renouvellent le partenariat qu'ils ont conclu à Indianapolis le 1^{er} juillet 2005. La nouvelle convention de partenariat entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 4 ans.

Depuis 2005, plus d'une quinzaine d'établissements ont été appariés et ont développé des échanges variés et bénéfiques pour les élèves et leurs professeurs. Certains s'opèrent via Internet, d'autres aboutissent à des mobilités réelles. Tous ces échanges favorisent les innovations pédagogiques dans les établissements partenaires, participent au développement d'une dimension internationale et interculturelle dans l'enseignement et la formation en Indiana comme dans l'académie de Strasbourg et contribuent au rayonnement et au renforcement de l'enseignement de la langue du partenaire.

Non seulement ces échanges favorisent une meilleure compréhension mutuelle mais encore ils s'inscrivent dans la défense de la langue et de la culture du partenaire. Nos échanges présentent l'avantage supplémentaire de ne pas considérer l'apprentissage des langues comme une finalité en soi, mais comme un atout majeur qui ouvre les portes des relations internationales, afin de préparer au mieux nos jeunes aux enjeux de la mobilité et de l'employabilité dans un contexte mondialisé en tant que citoyens du monde.

Tous nos échanges contribuent à des relations profitables sur une base de réciprocité que les deux partenaires souhaitent étendre et développer par divers moyens.

Dispositions générales

- Les cosignataires s'engagent à poursuivre la promotion de la langue du partenaire et de son enseignement, ainsi qu'à développer les mobilités individuelles et collectives des élèves dans les écoles de l'Indiana ou d'Alsace, expériences de mobilité dont la durée pourra varier selon les projets et les objectifs visés.
- 2. Les signataires s'engagent à favoriser l'intégration de démarches d'enseignement et d'apprentissage innovantes, particulièrement dans l'enseignement des langues vivantes, par le biais des nouvelles technologies, c'est-à-dire l'utilisation des courriels, de la visio-conférence, de Skype, de plateformes d'e-learning et de travail collaboratif. Ainsi, par le biais de projets pédagogiques élaborés en commun, les partenaires seront en mesure d'échanger et de partager des idées et d'élargir leur vision du monde. Les partenaires sont convaincus que le virtuel a vertu à précéder et à renforcer l'échange réel. La mobilité virtuelle pourra préparer la rencontre réelle et permettre son exploitation pédagogique par la suite.

- 3. Les signataires s'engagent, comme par le passé, à promouvoir les actions que les établissements scolaires mettent en place, qu'elles impliquent les élèves, les professeurs, les formateurs ou les chefs d'établissement, et de soutenir toutes les actions visant à intensifier les relations dans le domaine de l'éducation, notamment les mobilités individuelles et collectives, de courte ou longue durée, des élèves.
- 4. Le Department of Education of Indiana et l'académie de Strasbourg s'engagent à promouvoir la formation continue des enseignants de langue, ou d'autres disciplines le cas échéant, du partenaire, par immersion dans les établissements scolaires et observation ciblée de séances d'enseignement et contacts avec des enseignants de langue ou d'autres disciplines. Chacun des deux partenaires pourra financer les déplacements et hébergements liés à ces formations pour ses propres personnels. La formation sera organisée par le partenaire. Chaque partenaire s'efforcera d'aider les professeurs stagiaires à trouver les meilleures conditions d'hébergement et contribuera à organiser un programme approprié pour leur séjour. Ces formations d'enseignants pourront être organisées en réciprocité autant que faire se peut, pour accompagner au mieux les coopérations pédagogiques des enseignants porteurs de projet.
- 5. Le Department of Education of Indiana et l'académie de Strasbourg s'accordent pour organiser des visites d'études réciproques à destination des cadres d'éducation en vue de partager une meilleure connaissance du système éducatif du partenaire, du début de l'école maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Les visites d'études comprendront de conférences, des visites d'établissements, des rencontres avec différents acteurs de l'éducation et du monde du travail.
- Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre des échanges de professeurs dans les premier et second degrés d'une durée d'une année renouvelable dans la cadre des textes en vigueur.

Plan d'action pour la première année

L'objectif principal est le développement les relations franco-américaines entre nos deux entités par le biais des nouvelles technologies afin d'améliorer les interactions entre les élèves au sein des projets pédagogiques proposés:

- Soutenir les mobilités virtuelles pour mieux préparer les mobilités réelles
- Entretenir et renforcer les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats de grande qualité pédagogique, pour le premier degré comme pour le second degré
- Encourager les mobilités physiques avec réciprocité et accueil en famille pour les enseignants et les étudiants dans l'école partenaire, qu'il s'agisse de mobilités groupées ou individuelles

- Initier des mobilités individuelles d'élèves sous forme d'immersion linguistique de deux à trois mois
- Echanger les bonnes pratiques en matière d'enseignement notamment l'ouverture sur le monde de l'entreprise et le sponsoring
- Faciliter la mise en œuvre de périodes de stages pour les élèves et les étudiants grâce aux liens créés avec le monde de l'entreprise

A l'issue de la première année, une évaluation des objectifs sera réalisée et un nouveau plan d'action sera établi par une entente mutuelle des deux partenaires.

L'ensemble des actions prévues au plan d'action reste conditionné par l'obtention des financements nécessaires par chacun des deux partenaires.

Le suivi, la communication continue et l'évaluation du partenariat seront assurés de manière permanente par les responsables des relations internationales des deux institutions. Les relations de confiance et d'amitié, les innombrables liens qui se sont créés ces dernières années dans de nombreux domaines et l'engagement des acteurs concernés sont autant de conditions actuellement réunies pour la pleine réussite de cet accord.

Signé à Strasbourg, le 30/03/2017

Signé à Indianapolis, le 30/08/2017

Représentant l'académie de Strasbourg

Représentant le Département de l'Education de L'Indiana

Sophie Béjean Rectrice de l'académie de Strasbourg Chancelière des universités d'Alsace Jennifer McCormick Indiana Superintendent of Public Instruction